RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU À SAINT-RÉMI ET SAINTE-CLOTILDE

Le projet d'extension de réseau à Saint-Rémi et Sainte-Clotilde a été approuvé le 1er mai 2019, par la décision D-2019-054 de la Régie de l'énergie (la Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

Les travaux ont débuté le 8 juillet 2019 pour l'installation de la conduite et le 5 août pour la construction du nouveau poste de livraison et l'abandon du poste existant. Au 30 septembre 2019, 25,7 km de conduite ont été installés sur un total de 33,7 km, ce qui représente un taux de complétion de 76 %. La construction du nouveau poste de livraison est complétée à 90 % et l'abandon du poste existant sera fait par la suite.

L'échéancier des travaux est respecté, la mise en gaz du réseau ainsi que la fin des travaux au poste de livraison sont prévues pour décembre 2019.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

Le tableau ci-dessous présente les différences annuelles entre les projections initiales et les réalisations et projections au 30 septembre 2019 en ce qui a trait au nombre de clients et aux volumes.

Le 6 septembre 2019, un important client de production en serres a déposé un avis d'intention de faire une proposition (Avis) à ses créanciers conformément à l'article 69(1) de la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité*. Selon l'ordonnance du 7 novembre 2019, le délai prescrit en faveur du client pour déposer une proposition à ses créanciers est prolongé jusqu'au 23 décembre 2019. Malgré cet Avis, le client demeure en opération, mais sa conversion vers le gaz naturel est retardée. Par prudence, Énergir a reporté la consommation de ce client d'une année dans l'analyse de rentabilité. Énergir prévoit que les volumes futurs pour ce site de production de serres se

réaliseront, le gouvernement du Québec ayant manifesté son intérêt à accompagner les entreprises québecoises qui vont vouloir se porter acquéreur du producteur de serres.

NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Année	Projection initiale Clients signés		Projection initiale Clients potentiels		Réalisations et projections	
	Nombre de clients	Volumes 10^3m^3	Nombre de clients	Volumes 10^3m^3	Nombre de clients	Volumes 10^3m^3
Déc 2019 – Nov 2020	6	3 102	12	3 465	14	216
Déc 2020 – Nov 2021	6	3 102	17	3 548	18	3 558
Déc 2021 – Nov 2022	6	6 002	19	6 528	20	3 658
Déc 2022 – Nov 2023	6	7 602	20	8 145	20	6 568
Déc 2023 – Nov 2024	6	7 602	20	8 220	20	8 243

3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2019 et la projection des coûts qui sont requis pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

Au 30 septembre 2019, la prévision finale des coûts est supérieure d'environ 1,1 M$ par rapport aux coûts projetés initialement. Les principales explications justifiant les principaux écarts sont les suivantes :

Une augmentation de 2,0 M$ est prévue pour les services entrepreneurs, principalement en raison de la soumission retenue à la suite de l'appel d'offres (1,1 M$) et des changements apportés en cours d'exécution (0,9 M$) rendus nécessaires afin de prendre en compte les conditions géotechniques du sol à certains endroits, l'espace très restreint de certaines routes et la coordination des travaux avec la municipalité, plus difficiles qu'anticipés.

Une augmentation de 0,4 M$ est prévue pour les services professionnels. Une bonne partie de cette augmentation est due au coût du transport des matériaux qui était originalement au budget de la rubrique *Matériaux* et qui a été comptabilisé dans la rubrique *Services professionnels*. De plus, durant la construction, les effectifs d'arpentage ont été augmentés pour tenir compte du nombre d'équipes de l'entrepreneur et, lors de la planification, le relevé d'arpentage du tracé a nécessité plus de temps, occasionnant un dépassement de coûts.

4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE

L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau ci-dessous. L'étude de rentabilité est effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale Clients signés	Rentabilité initiale Clients potentiels	Rentabilité projetée
Indice de profitabilité (IP)	0,97	1,00	0,81
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs 40 ans (000 $)	236	72	1 464
Taux de rendement interne (%)	4,98	5,16	3,91
Point mort tarifaire (années)	40	40	40

5. SUIVI DE LA DÉCISION D-2019-054R

Dans décision D-2019-054R, la Régie indique :

> « " [48] La Régie rappelle l'importance de la prudence dans la décision d'exonérer un client de sa contribution financière. **Elle demande, le cas échéant, à ce que le Distributeur justifie a posteriori ces exemptions lors de la fermeture réglementaire de ses livres, en septembre 2019.** " »

Énergir rappelle que le projet d'extension de réseau à Saint-Rémi et Sainte-Clotilde est un projet de développement économique régional avec plusieurs clients pour lequel une importante contribution financière du gouvernement provincial est octroyée. La contribution maximale du

gouvernement a été établie et à 17,425 M$ et a été autorisée à la suite d'une analyse financière permettant d'évaluer la contribution nécessaire pour atteindre un indice de profitabilité (IP) de 1,0, en tenant compte des volumes potentiels des clients identifiés. À ce moment, aucun client n'était signé.

Au moment du dépôt à la Régie, l'analyse de rentabilité a démontré qu'une aide financière de 17,1 M$ était suffisante pour réaliser le projet. Cette analyse tenait compte des volumes des clients déjà sous contrat, ainsi que des volumes des clients potentiels connus et identifiés concrètement par Énergir.

La Régie a approuvé ce projet dans sa décision D-2019-054, en tenant compte, dans l'analyse financière, des seuls revenus engagés contractuellement et de la contribution initialement calculée de 17,1 M$, ce qui dégage un IP de 0,97[1]. La Régie s'est dite « d'avis que le projet possède les caractéristiques particulières lui permettant de déroger au seuil minimal de rentabilité. »[2]

Comme expliqué en réponse la question 1.2.1 de la demande de renseignements nº 2 de la Régie (B-0022, Énergir-2, Document 2), en ne tenant compte que des clients signés au moment du dépôt, une contribution supplémentaire de 145 000 $ aurait été nécessaire afin d'atteindre un IP de 1,0 et aurait été comblée par la partie non utilisée de la contribution du gouvernement, ce qui aurait porté sa contribution à 17,2 M$. Aucune contribution de la part des clients n'était donc nécessaire.

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau à Saint-Rémi et Sainte-Clotilde.

[1] D-2019-054, paragr. 46.
[2] D-2019-054, paragr. 51.